



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 25 novembre 2022** à 9h30 et à 14h30

Salle des séances plénières

Rue du Lombard 69

1. PRISES EN CONSIDÉRATION

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Ariane de LOBKOWICZ) visant à encourager les restaurateurs bruxellois à proposer à leurs clients une carafe d'eau en accompagnement des repas et autres boissons commandés (n° A-217/1 – 2019/2020).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Viviane TEITELBAUM, M. David WEYTSMAN, Mmes Bianca DEBAETS et Céline FREMAULT) marquant l'adhésion de la Région bruxelloise à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive (n° A-573/1 – 2021/2022).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de MM. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Geoffrey COOMANS de BRACHÈNE et David LEISTERH) relative à la reconversion des prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael (n° A-623/1 – 2022/2023).

2. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION, PROPOSITIONS D'ORDONNANCE, PROJETS D'ORDONNANCE ET PROPOSITIONS

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mmes Gladys KAZADI, Bianca DEBAETS et Victoria AUSTRÆT) visant à œuvrer en faveur d'une meilleure réparabilité et éco-conception des objets (n°s A-517/1 et 2 – 2021/2022).
 - RAPPORTEUSE : Mme Ingrid PARMENTIER
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).



PARLEMENT BRUXELLOIS BRUSSELS PARLEMENT

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de M. Geoffroy COOMANS DE BRACHÈNE, Mmes Bianca DEBAETS, Véronique LEFRANCO, MM. Mathias VANDEN BORRE, Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Mme Cielte VAN ACHTER) relative à l'introduction d'un « passeport du bâtiment », plateforme en ligne pour répertorier les bâtiments selon les matériaux (n^{os} A-460/1 et 2 – 2021/2022).
 - RAPPORTEUSE : Mme Viviane TEITELBAUM
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Anne-Charlotte d'URSEL et M. David WEYTSMAN) visant à élargir les fonctionnalités de Fix My Street en matière de sécurité routière (n^{os} A-40/1 et 2 – 2019/2020).
 - RAPPORTEURS : MM. Youssef HANDICHI et Tristan ROBERTI
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de MM. Geoffroy COOMANS de BRACHÈNE, Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Mmes Anne-Charlotte d'URSEL et Aurélie CZEKALSKI) relative au classement du Clubhouse du Brussels Royal Yacht Club (B.R.Y.C.) (n^{os} A-493/1 et 2 – 2021/2022).
 - RAPPORTEUSE : Mme Isabelle PAUTHIER
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Mmes Anne-Charlotte d'URSEL, Viviane TEITELBAUM et Aurélie CZEKALSKI) relative à l'utilisation optimale du sous-sol bruxellois et à la réalisation d'un cadastre exhaustif des installations souterraines (n^{os} A-536/1 et 2 – 2021/2022).
 - RAPPORTEUSE : Mme Soetkin HOESSEN
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).
- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de Mme Alexia BERTRAND, M. David LEISTERH, Mme Viviane TEITELBAUM, MM. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN et Vincent DE WOLF) LIGNE (« Libertés Individuelles Garanties par la Neutralité de l'État ») visant à assurer la neutralité et l'impartialité des agents des services publics de la Région de Bruxelles-Capitale et à interdire le port de signes convictionnels ostentatoires dans l'exercice de leurs fonctions (n^{os} A-380/1 et 2 – 2020/2021).
 - RAPPORTEUSE : Mme Joëlle MAISON
 - DISCUSSION (application de l'article 91.4 du règlement).



PARLEMENT BRUXELLOIS BRUSSELS PARLEMENT

- PROJET D'ORDONNANCE visant à associer les communes dans le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale (n^{os} A-588/1 et 2 – 2021/2022).
 - RAPPORTEUR : M. Christophe MAGDALIJNS
 - DISCUSSION.
- PROJET D'ORDONNANCE modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE, en vue de la transposition partielle de la directive 2021/514/UE du Conseil du 22 mars 2021 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (n^{os} A-608/1 et 2 – 2022/2023).
 - RAPPORTEUR : M. John PITSEYS
 - DISCUSSION.
- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de M. Fouad AHIDAR, Mmes Isabelle EMMERY, Soetkin HOESSEN, Carla DEJONGHE, Isabelle PAUTHIER, Marie NAGY, Céline FREMAULT, MM. Geoffroy COOMANS de BRACHÈNE, Mathias VANDEN BORRE et Mme Bianca DEBAETS) prolongeant les effets de l'ordonnance du 4 décembre 2020 accordant une dispense exceptionnelle de permis d'urbanisme et de permis d'environnement au SPF Justice pour l'utilisation temporaire de l'ancien siège de l'OTAN à des fins juridictionnelles (n^{os} A-618/1 et 2 – 2022/2023).
 - RAPPORTEUR : M. Tristan ROBERTI
 - DISCUSSION.
- PROPOSITION D'ORDONNANCE (de MM. Guy VANHENGEL, Jamal IKAZBAN, Marc LOEWENSTEIN, Hicham TALHI, Fouad AHIDAR et Arnaud VERSTRAETE) modifiant l'ordonnance du 9 juin 2022 relative aux services de taxis et l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale (n^o A-634/1 et 2 – 2022/2023).
 - RAPPORTEUR : M. Marc-Jean GHYSSELS
 - DISCUSSION.
- PROPOSITION (de M. Dominiek LOOTENS-STAELE) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur l'activité des lobbyistes de la société Uber auprès des cabinets du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (n^{os} A-582/1 et 2 – 2021/2022).

PROPOSITION (de MM. Jamal IKAZBAN et Marc-Jean GHYSSELS) visant à instituer une commission spéciale consacrée à l'impact des pratiques du groupe multinational Uber sur les décisions prises par le Gouvernement dans le cadre du transport rémunéré de personnes en Région bruxelloise (n^{os} A-592/1 et 2 – 2022/2023).

 - RAPPORTEUR : M. Ahmed MOUHSSIN
 - DISCUSSION CONJOINTE.



3. AVIS (application de l'article 33 de la loi du 21 juin 2002)

- Modification budgétaire de l'année budgétaire 2022 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Budget 2023 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Budget 2023 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

(n° A-636/1 – 2022/2023).

- RAPPORTEUSE : Mme Nadia EL YOUSFI
- DISCUSSION CONJOINTE.

4. QUESTIONS ORALES (LIEN : [PRB](#))

5. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)

6. VOTES NOMINATIFS ()**

- sur les propositions de résolution terminées (application de l'article 91.4 du règlement).
- sur la proposition d'ordonnance terminée (application de l'article 91.4 du règlement).
- sur les projets d'ordonnance terminés.
- sur les propositions d'ordonnance terminées.
- sur les propositions terminées.
- sur l'avis sur la modification budgétaire de l'année budgétaire 2022 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).

(*) à 14h30.

(**) à partir de 16h30.



PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT

- sur l'avis sur le budget de l'exercice 2023 de l'Établissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).
- sur l'avis sur le budget de l'exercice 2023 de l'Établissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).

Bruxelles, le 16 novembre 2022



**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 25 novembre 2022**
à l'issue du point 3 de l'ordre du jour du Parlement

Salle des séances plénières

Rue du Lombard 69

1. PROJET D'ORDONNANCE

- PROJET D'ORDONNANCE modifiant l'ordonnance du 4 avril 2019 établissant le circuit de paiement des prestations familiales et l'ordonnance du 25 avril 2019 réglant l'octroi des prestations familiales (n^{os} B-133/1 et 2 – 2022/2023).
 - RAPPORTEUR : M. Marc LOEWENSTEIN
 - DISCUSSION.

2. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)

3. VOTE NOMINATIF ()**

- sur le projet d'ordonnance terminé.

Bruxelles, le 16 novembre 2022

(*) à 14h30.

(**) à partir de 16h30.